

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

# ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

## PROJET PÉDAGOGIQUE 2019 - 2020

# PÔLE DE Brignac

[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  DU CLERMONTAIS

## 1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA STRUCTURE

---

L'Accueil de loisirs périscolaire (ALP) se trouve sur la commune de Brignac, au sein même de l'école Albert Camus.

## 2. ORGANISATEUR

---

### Communauté de communes du Clermontais

**Responsable Pôle Petite enfance, jeunesse et sports :** Richard FERNANDEZ

Espace Marcel Vidal

20 avenue Raymond Lacombe - BP 40

34800 CLERMONT L'HERAULT

---

**Tél.** 04.67.88.95.50

**Courriel :** r.fernandez@cc-clermontais.fr

**Site internet :** www.cc-clermontais.fr

## 3. PÔLE DE BRIGNAC

---

### Accueil de loisirs périscolaire (ALP) - Pôle de Brignac

École Albert Camus

Chemin de Fouscaïs

34800 BRIGNAC

---

**Tél.** 04.67.44.16.90.

**Responsable de pôle :** Emilie MOLIERE

**Courriel :** pole.brignac@cc-clermontais.fr

## 4. PUBLIC ACCUEILLI

---

L'Accueil de loisirs périscolaire de Brignac s'adresse aux enfants inscrits à l'école Albert Camus, toutes classes confondues (des classes de maternelles aux classes primaires).

## 5. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

---

L'équipe d'animation est composée de :

- **Une responsable de pôle, BPJEPS loisirs tous publics** - Emilie MOLIERE
- **Une responsable adjointe, BAPAAT** - Corinne MAMPEL
- **Une équipe d'animation** - Marie-Neige VIALETES (CAP Petite enfance), Carole DOUZIECH (CAP Petite enfance), Liliane AGUERA (CAP Petite enfance) et Christine FRANCOIS

Les animatrices mettent en place des activités variées et ludiques. Elles ont pour responsabilité la sécurité affective et morale des enfants. Elles veillent à leur épanouissement pendant les temps d'accueil.

● **Un agent de restauration et d'entretien** - Sophie THOMAS

L'agent d'entretien travaille dans les locaux scolaires, assure le ménage en temps et hors temps scolaire (ALP). Elle est également en charge de la remise en température des repas lors de la pause méridienne.

## 6. LES LOCAUX

---

L'accueil de loisirs périscolaire bénéficie d'une mise à disposition, par la mairie, de plusieurs locaux :

- deux salles d'activités pour l'accueil du matin et du soir
- une salle Polyvalente
- une salle Informatique
- des cours extérieures
- un bureau administratif
- un réfectoire

## 7. LES CONDITIONS D'ACCUEIL

---

Les familles des enfants inscrits à l'école doivent renseigner et déposer un dossier édité par la Communauté de Communes du Clermontais afin de pouvoir inscrire leurs enfants aux différents temps de l'accueil périscolaire.

Le dépôt du dossier doit se faire directement au bureau de l'ALP.

Dans un souci de gestion administrative, les dossiers ne seront récupérés que par la responsable ou la responsable adjointe.

Pour cela, une permanence est mise en place la semaine précédant la rentrée.

Au cours de l'année, une permanence est ouverte le lundi et jeudi matin, de 8h30 à 11h30 ou sur rendez-vous.

Seuls les dossiers complets permettront l'inscription aux différents temps périscolaires.

## 8. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

L'inscription aux différents temps (Accueil du matin et/ ou du soir, pause méridienne) peut se réaliser de deux façons sur le Portail Famille :

Depuis 2015, les familles bénéficient d'un espace sur le site de la Communauté de Communes du Clermontais appelé Portail Famille, pour inscrire leur enfant.

Pour cela, les familles doivent prendre un rendez-vous avec la responsable de la structure pour bénéficier

de ce service.

Les réservations se font directement sur internet et les paiements se font par prélèvements en fin de mois ou directement au bureau de l'ALP.

L'inscription par le portail famille se fait la veille au soir pour les temps d'accueil matin et soir 1 et 2.

Pour la pause méridienne, l'inscription doit se faire 48 heures à l'avance (lundi pour jeudi, mardi pour vendredi, jeudi pour lundi et vendredi pour mardi). Une majoration de 2 € sera appliquée pour les inscriptions faites jusqu'à la veille avant minuit.

L'annulation de réservation se fait avant 9h le jour même pour les temps d'accueil matin et soir. L'annulation de la pause méridienne se fait 24h à l'avance.

Pour plus d'informations, le règlement intérieur des Accueil de Loisirs périscolaire du Clermontais est disponible soit à l'ALP de Brignac, soit sur le site de la Communauté de Communes du Clermontais

## 9. VIE QUOTIDIENNE

---

Il y a différents temps d'accueil dans la journée :

### ● **Accueil du matin, de 7h30 à 8h35**

Les enfants sont accueillis par les animateurs dans la salle d'accueil ou si le temps le permet dans la cour des maternelles. Ils sont encadrés par des animateurs et peuvent faire les activités de leur choix (dessin, jeux, lecture, football...). Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'ALP.

La porte d'entrée est verrouillée. Les familles doivent utiliser la sonnette pour avertir de leur arrivée. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés jusqu'à la salle d'activité par le responsable légal ou la personne autorisée par le responsable légal.

**Rappel** : Pendant l'accueil du matin, seuls les enfants inscrits sont placés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Clermontais. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil ne pourront pas entrer dans l'école.

### ● **Temps scolaire, de 8h35 à 12h15**

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leurs enseignants.

### ● **Pause méridienne, de 12h15 à 14h**

Les animateurs vont chercher les enfants inscrits dans leurs classes respectives.

Les enfants inscrits en maternelle sont dirigés vers les sanitaires puis vers la cantine.

Les enfants inscrits en primaire sont dirigés vers la cour des primaires.

Le repas est servi en self.

Dans un premier temps, les enfants prennent leurs couverts, leur verre et une serviette et vont s'asseoir à la place qu'ils ont choisie. Une fois que chaque enfant a trouvé sa place, les animateurs appellent les enfants table par table.

Les enfants se dirigent vers la table self. Ils récupèrent leur assiette et se servent eux même la quantité qu'ils souhaitent. Bien entendu, les animateurs sont vigilants au service pour ne pas qu'il y ait une quantité trop basse ou trop élevée dans les assiettes.

Pendant le temps du repas, les animateurs sensibilisent les enfants sur :

- **L'autonomie** : Les enfants sont invités à se servir seuls, sous la surveillance des animateurs, à débarrasser leur assiette, couverts et verre à la fin du repas et à nettoyer les tables à l'aide d'une lavette.
- **Le respect** : Chaque plat doit être goûté par l'enfant, sauf allergies alimentaires qui dans ce cas-là nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (voir règlement scolaire).
- **La vie en collectivité** : Le repas est un moment de partage entre les enfants et les animateurs. Les discussions, les débats permettent aux enfants de confronter leurs avis à ceux des autres.

**Rappel** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Clermontais. Si la famille n'a pas fait l'inscription au repas, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

Aucun enfant ne pourra entrer dans l'école avant l'ouverture effectuée par les enseignants à 13h50.

- **Temps scolaire : de 14h à 16h30**

Les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leurs enseignants.

- **Accueil du soir 1 : de 16h30 à 17h30**

Les animateurs vont chercher les enfants inscrits dans leur classe respective.

Les enfants ont un temps de jeux libre pendant lequel ils goûtent.

Aux alentours de 16h45, les animateurs réunissent les enfants et leur expliquent leur activité.

Les enfants sont libres de choisir l'activité qui leur plaît le plus parmi celles proposées.

A 17h30, la responsable et/ou la responsable adjointe ouvre la porte de l'école.

En premier, les enfants autorisés à partir seul sortent de l'école. Ensuite nous appelons les enfants dès que les parents se présentent devant l'école. Nous surveillons que chaque enfant soit bien remis à un parent ou une personne autorisée par le responsable légal.

Les parents d'enfant inscrit en maternelle doivent entrer dans l'école et venir récupérer leur enfant en mains propres.

Depuis la rentrée 2018, les parents peuvent récupérer leur enfant pendant l'activité. Pour cela, il suffit de sonner au portail de l'école. Une personne de l'équipe d'animation ira chercher l'enfant et le fera sortir de l'école. Les parents ne sont pas invités à entrer dans l'école pendant cette heure-là.

**Rappel** : Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Clermontais. Si la famille n'a pas fait l'inscription à l'accueil du soir 1, l'enfant restera sous la responsabilité de son enseignant et un responsable légal de l'enfant devra venir le chercher.

- **Accueil du soir 2 : de 17h30 jusqu'à 18h30**

Les enfants sont encadrés par des animateurs qui leur proposent des activités diverses : jeux de société, dessins, jeux extérieurs si le temps le permet. Les enfants peuvent aussi ne rien faire s'ils le désirent.

Les parents ou les personnes autorisées par le responsable légal peuvent venir chercher les enfants quand ils le désirent de 17h30 à 18h30.

Les personnes mineures ne peuvent pas récupérer un enfant de moins de 6 ans.

Rappel : Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Clermontais.

Si l'horaire de fermeture du pôle est dépassé :

- pour les enfants plus de 6 ans, la responsable de l'ALP de Brignac ou la responsable adjointe peut demander à l'enfant de sortir seul à 18h30 s'il y a une autorisation des parents.

- pour les enfants de moins de 6 ans, la responsable de l'ALP de Brignac ou la responsable adjointe gardera l'enfant au bureau et demandera aux parents de venir chercher l'enfant au plus vite.

Si aucun des parents ne répond et que l'horaire de fermeture de l'ALP est dépassé, la responsable de l'ALP peut appeler la gendarmerie. L'enfant sera alors placé sous la responsabilité de la gendarmerie et des services sociaux.

## 10. LES OBJECTIFS ET PROJETS

---

L'équipe d'animation met en place différentes activités qui permettent d'atteindre des objectifs :

### Sensibiliser les enfants à l'environnement

- Les enfants respectent la nature, ils n'arrachent pas les feuilles des arbres, ne coupent pas les branches, ramassent les papiers après le goûter, font le tri sélectif lors du temps de repas
- Dans le but de sensibiliser les enfants au gaspillage et à la protection de l'environnement, chaque vendredi nous proposons aux enfants un « goûter fruité ».  
A cette occasion, nous servons des fruits de la semaine qui n'ont pas été consommés. Bien entendu, cette action sera menée que s'il y a des fruits restants et que les fruits sont jugés bons à la consommation.
- Des animations dans le jardin de l'école permettent de sensibiliser les enfants au jardinage, à la cueillette, et aux fruits et légumes de saison.

### Développer l'autonomie et la responsabilité

- Les enfants prennent soin de leurs affaires et de celles de la structure. Ils rangent leurs affaires, font attention aux petits matériels de la salle d'activité (feutres, crayons, jouets).
- Les enfants exécutent seuls les gestes du quotidien (aller aux toilettes, se laver les mains, découper leurs aliments à table, débarrasser leurs assiettes, couverts et verres lors du repas, nettoyer leur table...)
- Dans le but de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire, mais aussi pour leur laisser la parole, à chaque fin de repas, les enfants donneront leurs avis grâce à des petits jetons de votes. Un jeton vert « j'aime bien », un jeton jaune « j'aime moyen » et un jeton rouge « je n'aime pas ». Les résultats sont transmis au prestataire « Terre de Cuisine » pour l'amélioration des repas.

### Favoriser l'épanouissement artistique, physique et créatif

- Les animateurs proposent aux enfants des activités adaptées à chaque tranche d'âge pour une ouverture culturelle que ce soit dans le domaine du sport (football, base-ball, hockey, tambourin, lutte,

Zumba...) dans le domaine de l'expression corporelle (théâtre, danse) ou dans le domaine des arts créatifs (peinture, coloriage, créations diverses, mosaïque, modelage...)

Pour plus d'information, voir le planning d'activités.

### Les thèmes de l'année 2019-2020

L'équipe d'animation essaie chaque année de mener des projets. Ces projets sont mis en place pendant les activités périscolaires. Cette année, l'équipe d'animation souhaite :

- Participer au repas des aînés, au mois de décembre 2019
- Participer au Grand Défi Vivez Bougez, au mois de mars 2020
- Organiser un évènement au printemps pour clôturer le Grand Défi Vivez Bougez en partenariat avec les enseignants.
- Organiser des spectacles et convier les parents des enfants participants.

## 11. LES EVALUATIONS

---

Le travail effectué auprès des enfants à l'ALP de Brignac est soumis à différentes évaluations.

Nous organisons régulièrement des rencontres avec les parents.

Appelés « Café des Parents », ces temps sont un moyen efficace de partager avec les familles sur des sujets spécifique ou pas (vie quotidienne, activité plus spécifique, soucis de santé et même prévention de certains risques)

Nous organisons aussi des votes quotidiens après le repas dans la démarche de la lutte contre le gaspillage.

Chaque jour, les enfants donnent leurs impressions grâce à des jetons de votes (vert : j'aime, jaune : j'aime moyen et rouge : je n'aime pas)

En lien direct avec Terre de Cuisine, notre traiteur restaurateur, ces enquêtes de satisfaction permettent d'établir des repas qui satisfont les enfants tout en maintenant un équilibre alimentaire nécessaire à la santé des enfants.

Notre présence au conseil d'école, permet aussi d'évaluer notre travail. Cette rencontre avec les acteurs de la vie quotidienne de l'école est un moment « bilan » pour l'ALP. Nous profitons des conseils d'école pour informer des fréquentations moyennes sur l'ensemble des temps périscolaire ainsi que des projets à venir.



**ALP - Pôle de Brignac**  
Ecole Albert Camus  
Chemin de Fouscaïs  
34800 BRIGNAC

**Communauté de communes du Clermontais**  
Espace Marcel Vidal  
20 avenue Raymond Lacombe - BP 40  
34800 CLERMONT L'HERAULT